

Le constat amiable

A quoi sert-il ?

Le constat amiable a pour objet de rassembler tous les renseignements sur un sinistre dégât d'eau : circonstances, nature des dommages, coordonnées des assureurs, des personnes en cause,...

Il sert de déclaration de sinistre.

Il permet de faciliter son règlement et d'écourter les délais d'indemnisation.

C'est un document important qui nécessite un soin attentif pour le remplir.

Dans quelles conditions faut-il le remplir ?

- Si votre contrat Multirisque Habitation comporte la garantie «dégât des eaux».
- Lorsqu'un dégât d'eau s'est produit chez vous et que l'habitation du voisin a subi des dommages.
Si votre habitation seule a subi un dégât d'eau, vous n'aurez pas à remplir un constat, mais seulement à déclarer, dans les 5 jours, le sinistre à votre Assureur, en décrivant les dommages.
- Lorsqu'un dégât d'eau s'est produit chez l'un de vos voisins ou dans l'immeuble et que votre habitation est touchée.

Avec qui devez-vous le remplir ?

- Cas général (2 habitations touchées) : Vous remplissez le constat avec l'occupant de l'habitation concernée par le même dégât d'eau.
- Cas particuliers :
 - 3 habitations ou plus : Celui chez qui le dégât d'eau a pris naissance remplit un constat avec chaque personne dont l'habitation est endommagée.
 - Dégât d'eau provenant de l'immeuble (exemple infiltration par toiture) : Si vous êtes locataire ou copropriétaire, vous remplissez un constat avec le syndic ou le propriétaire de l'immeuble, selon le cas.

Comment le remplir ?

Vous répondez :

- ensemble aux questions prévues dans le 1^{er} cadre du constat (date, adresse, cause, origine, frais,...)
- individuellement - aux questions prévues dans le 2^{ème} cadre, colonne A ou B selon le cas,

et vous signez chacun votre déclaration.

Enfin, vous faites compléter, le cas échéant, le 3^{ème} cadre par le syndic, le gérant ou le propriétaire de l'immeuble.

Que faut-il faire ensuite ?

Le constat amiable se compose de 3 feuillets.

Il vous suffit de transmettre :

- votre exemplaire A ou B, selon le cas, à votre Assureur, dans les 5 jours ouvrés de la survenance du sinistre
- le 3^{ème} exemplaire, le cas échéant, au syndic, au gérant ou au propriétaire qui lui-même fera suivre à son propre assureur.

Exemplaire pour **A**
destiné à son assureur

CONSTAT AMIABLE DEGATS DES EAUX

Valant déclaration de sinistre
A ADRESSER DANS LES CINQ JOURS A VOTRE ASSUREUR

Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, mais un relevé des identités et des faits servant à l'accélération du règlement

1^{ER} CADRE

date du sinistre _____ Adresse de l'immeuble sinistré _____ Bât(s) _____ Esc(s) _____ Etage(s) _____

CAUSE DU SINISTRE dans l'immeuble sinistré dans un immeuble voisin
Adresse _____
Nom et adresse du gérant, syndic ou propriétaire _____

L'immeuble où se situe la cause du sinistre a-t-il été construit depuis moins de 10 ans ? OUI NON

* Fuite sur canalisation (cocher une case par ligne)
 commune privative
 chauffage alimentation évacuation
 accessible non accessible
 enterrée non enterrée
* Fuite, débordement de chéneaux ou gouttières

* Débordement d'appareils à effet d'eau (évier, lavabo, machine à laver...)
* Débordement ou renversement de récipients
* Infiltrations par : toiture terrasse façade
châssis (fenêtre, porte-fenêtre)
joint d'étanchéité (installations sanitaires ou carrelage)
* Autre cause : laquelle _____

UN ENTREPRENEUR, UN INSTALLATEUR OU UN VENDEUR
Vous paraît-il être à l'origine du sinistre ? oui non
Si oui, pourquoi _____
Nom et adresse _____
Sté d'assurance _____ Police n° _____

des frais ont-ils été engagés pour RECHERCHER LA FUITE ?
oui non
Qui les a supportés ? _____
La fuite a-t-elle été réparée ? oui non

2^{EME} CADRE

Nom _____ Prénom _____ Adresse _____
Bât _____ Esc _____ Etage _____ Tél. _____
STE D'ASSURANCES _____
Police n° _____
Nom, adresse de l'agent ou courtier _____
Tél. _____

ETES-VOUS DANS :
* un immeuble locatif : propriétaire occupant
* un immeuble en copropriété : copropriétaire : occupant non occupant
locataire de copropriétaire
* une maison particulière : propriétaire occupant

NOM du GERANT ou du SYNDIC (à défaut du propriétaire) de l'IMMEUBLE _____
Adresse _____
Sté d'Assurances garantissant l'immeuble en dégâts des eaux : _____
Police n° _____
Nom, adresse de l'agent ou courtier _____
Tél. _____

COCHER LES CASES CONCERNEES

A oui non La cause du sinistre se situe-t-elle chez vous ? oui non

oui non Etes-vous assuré en dégâts des eaux ? oui non

Si vous êtes occupant et que vous allez déménager avez-vous donné ou reçu congé ? avant le sinistre après le sinistre

NATURE DES DOMMAGES peinture et/ou papier peint

collés agrafés ou cloués agrafés ou cloués

collés agrafés ou cloués agrafés ou cloués

Ces aménagements ont-ils été exécutés à vos frais ? oui non oui non

Autres dommages immobiliers (carrelage, parquet, plâtrerie...)

Objets mobiliers

Matériels ou marchandises

Autres dommages (à préciser) _____

Autres dommages (à préciser) _____

ETES-VOUS DANS :
* un immeuble locatif : propriétaire occupant
* un immeuble en copropriété : copropriétaire : occupant non occupant
locataire de copropriétaire
* une maison particulière : propriétaire occupant

NOM du GERANT ou du SYNDIC (à défaut du propriétaire) de l'IMMEUBLE _____
Adresse _____
Sté d'Assurances garantissant l'immeuble en dégâts des eaux : _____
Police n° _____
Nom, adresse de l'agent ou courtier _____
Tél. _____

OBSERVATIONS **A** : _____ FAIT A _____ LE Signatures _____ OBSERVATIONS **B** : _____

3^{EME} CADRE

Partie à compléter par le syndic ou le gérant (à défaut le propriétaire) et à transmettre éventuellement à son assureur si les parties immobilières communes ou privatives ont été endommagées.

Détail des dommages : _____ Fait à _____ le _____
Signature _____

Le constat amiable

Les points essentiels

Le constat amiable se compose de 3 feuillets :

- 1 exemplaire pour vous
 - 1 exemplaire pour votre voisin
 - 1 exemplaire pour le syndic, le gérant ou le propriétaire de l'immeuble.
- Il doit être utilisé qu'il y ait un tiers en cause ou non.

Renseignements indispensables permettant l'ouverture rapide d'un dossier

Utilisez de préférence un stylo à bille noir en appuyant fort pour améliorer la lisibilité des 2 doubles.

Précisions utiles

- **Canalisation accessible** : canalisation qui peut être atteinte sans démolition préalable.
- **Immeuble locatif** : immeuble dont l'ensemble des appartements sont loués par un propriétaire unique.
- **Immeuble en copropriété** : immeuble dont les appartements appartiennent à des copropriétaires différents.
- **Occupant** : cochez cette case si vous occupez l'habitation endommagée ou dans laquelle le dégât d'eau a pris naissance (que vous soyez propriétaire, locataire ou autre).

Signatures obligatoires sur les 2 feuillets

Les signatures donnent au constat son caractère amiable et contradictoire. Une fois signé par les intéressés, il leur est opposable.

Partie à faire compléter par le syndic, le gérant ou le propriétaire de l'immeuble